



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 21346

Texte de la question

Une nouvelle molécule ayant pour principe de lutter contre l'obésité vient de voir le jour sous le nom Orlistat. L'obésité est une maladie due à des gènes héréditaires mais aussi, il est important de le souligner, à des désordres alimentaires ; d'après les statistiques, l'on note une inquiétante évolution chez les personnes les moins éduquées et aux faibles ressources. L'inconvénient majeur de ce médicament est son prix : 590 francs la boîte pour un traitement d'un mois non remboursé par la sécurité sociale. La recherche médicale avance à grands pas, c'est une bonne chose, mais si progrès il y a, ce dernier doit profiter à tout le monde. M. Patrick Leroy demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité ce qu'elle entend mettre en oeuvre pour le remboursement à 100 % par la sécurité sociale du traitement contre l'obésité, et ce afin que toutes les catégories sociales puissent bénéficier de cette nouvelle molécule et se soigner. Il n'est pas acceptable de voir se développer une santé à deux vitesses. Ce nouveau médicament doit être accessible financièrement par toutes et tous.

Texte de la réponse

Le médicament Xénical (Orlistat) a reçu l'autorisation de mise sur le marché européen le 30 juillet 1998 pour le traitement des patients ayant un indice de masse corporelle (BMI pour Body Mass Index) supérieur ou égal à 30 kg/m² (poids/carré de la taille) ou ceux ayant une surcharge pondérale (BMI / 28 kg/m²) associée à des facteurs de risque, tels qu'une dyslipiémie, une hypertension artérielle ou un diabète. A ce jour, ce médicament n'a fait l'objet d'aucune demande de remboursement de la part du laboratoire et aucun dossier n'a été déposé ni à la Commission de transparence ni au Comité économique du médicament. Dans ces conditions, ce médicament ne peut pas faire l'objet d'une prise en charge par l'assurance maladie.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Leroy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21346

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 1998, page 6089

Réponse publiée le : 3 mai 1999, page 2681